



Saint-Rémy-de-Provence, le 19 septembre 2025.

Destinataire : Conseil communautaire du 25 septembre 2025

Objet : Demandes de fonds de concours – Dispositif de fonds de concours d'investissement 2024-2026 de la Communauté de communes de la vallée des Baux-Alpilles

Tableau récapitulatif des demandes :

FC-6				
Commune	Opération	Montant Total HT	Financement sollicité	
			Taux	Montant HT
Mas Blanc des Alpilles	Création d'un bâtiment destiné à l'installation de cabinets paramédicaux	896 500 €	6%	51 672 €
Le Paradou	Réfection des courts de tennis	103 070,28 €	25%	25 767,57 €
Total HT sollicité				77 439,57 €

Détails des opérations :

1. Mas Blanc des Alpilles – Création d'un bâtiment destiné à l'installation de cabinets paramédicaux :

La commune envisage la construction d'un nouveau bâtiment de plain-pied afin d'y installer des professionnels en bordure de route départementale. Cette nouvelle construction se composera de 4 locaux indépendants équipés chacun de leurs propres sanitaires, locaux techniques et espace d'accueil. Une coursive tout le long du bâtiment permettra le cheminement piéton pour l'accès aux différents espaces depuis les parkings. Le bâtiment répondra aux exigences de la réglementation énergétique en vigueur par l'utilisation de matériaux de construction durables à faible impact carbone. En outre, les eaux de ruissellement de la toiture seront drainées vers un bassin de rétention à l'ouest du bâtiment pour favoriser le stockage et l'infiltration naturelle des eaux de pluie.

Le démarrage des travaux est prévu pour la **fin du 3^{ème} trimestre 2025**.

Plan de financement					
Dépenses HT			Recettes HT		
Travaux Etudes et MOE	806 500 € 90 000 €	CD13	sollicité	54%	480 433 €
		Fonds de concours CCVBA	sollicité	6%	51 672 €
		Recettes de location (sur 10 ans)		40%	200 400 €
		Autofinancement Commune			163 995 €
TOTAL	896 500 €	TOTAL			896 500 €

2. Le Paradou – Réfection des courts de tennis :

La commune du Paradou a transmis le 02/09/2025 un courrier de demande **dérogation** (cf. PA3) pour une nouvelle opération relative à la « Réfection des courts de tennis ». Le constat est le suivant : les marchés de travaux ont été notifiés le 13/05/2025 et le 26/05/2025, alors que le dossier de demande de financement a été déclaré complet le 09/09/2025. Or, conformément au règlement de fonds de concours, le dossier doit être déclaré complet avant la notification des marchés. La commune explique la situation par le fait que cette opération aurait dû être financée par une subvention régionale qui a été en réalité refusée fin juillet 2025. Afin de mener à terme ces travaux, la commune souhaite solliciter le fonds de concours intercommunal pour compléter le plan de financement.

Détails de l'opération :

La commune dispose d'un complexe sportif ancien, elle souhaite en améliorer les conditions d'usage pour les pratiques sportives. Ce sont précisément les deux courts de tennis, vieillissants et dégradés, qu'il s'agit de rénover ainsi que le grillage, la porte d'accès, l'éclairage et les abords.

Le démarrage des travaux a commencé à l'été 2025, un premier mandat de paiement pour l'éclairage a été édité le 02/09/2025. Les courts et la serrurerie sont prévus pour novembre 2025 et les abords pour le 1^{er} trimestre 2026.

Plan de financement					
Dépenses HT		Recettes HT			
Travaux	103 070,28 €	CD13	accordé	50%	51 535,14 €
		Fonds de concours CCVBA	sollicité	25%	25 767,57 €
		Autofinancement Commune		25%	25 767,57 €
TOTAL	103 070,28 €	TOTAL			103 070,28 €

Tableau récapitulatif des soldes par commune :

Commune	FC attribués	FC 2024	FC 2025	FC sollicités (FC-6)	FC global restant
AUR	100 877 €	100 877 €	0 €	0 €	0 €
BAUX	45 253 €	7 550 €	22 870 €	0 €	14 833 €
EYG	105 582 €	46 055,40 €	0 €	0 €	59 526,60 €
FON	178 655	0 €	119 973,83 €	0 €	58 681,17 €
MBA	51 672 €	0 €	0 €	51 672 €	0 €
MLA	136 960 €	86 081,97 € ¹	0 €	0 €	50 878,03 €
MOU	184 899 €	16 521,89 €	0 €	0 €	168 377,11 €
PAR	131 074 €	0 €	99 721 € ³	25 767,57 €	5 585,43 €
SEG	134 863 €	20 000 €	0 €	0 €	114 863 €
SRP	430 165 €	198 475,79 € ²	104 250 €	0 €	127 439,21 €
	1 500 000 €	475 562,05 €	398 486,83 €	77 439,57 €	600 183,55 €

À la suite du vote du FC-6 et des autres demandes, l'enveloppe 2025 restante serait de **75 745,60 €**. L'enveloppe 2024 dispose quant à elle d'un reliquat de **24 437,95 €** suite à des demandes de soldes inférieurs aux montants attribués.